LETTRE
DE
M. SAROT,
AVOCAT AU PARLEMENT,

Au Rédacteur du Journal de l'Assemblée Nationale & Commune de Paris, insérée dans le N°. 262, & pouvant servir de réponse préparatoire aux sollicitudes énoncées dans la protestation de M. Bergasse, Député à l'Assemblée Nationale, contre les assignats-monnoie.

Paris, 19 avril 1790.

J'AI lu ce matin, Monsieur, avec satisfaction, vos réflexions patriotiques, énoncées dans votre N° 258, en date de ce jour.

Il est possible, & le passé doit nous faire craindre, comme vous le prévoyez, que les ennemis du bien public employent tous les ressorts de la trahison, pour jetter dans l'esprit de nos frères la défaveur sur les assignats-monnoie, créés par le décret du 16 de ce mois.

C'est la seule ressource qui leur reste pour exciter une contre-révolution, & nous armer les uns contre les autres.

Dans mon adresse aux départemens, districts &

municipalités du royaume, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint,

J'ai établi la nécessité & l'utilité de la création de billets-monnoie nationaux, ou ASSIGNATS sur les biens du domaine de la couronne & du clergé, dont les moindres doivent être de 6 liv., portant intérêt à 5 pour 100, pour faciliter la circulation de ces effets.

J'ai présenté les formalités à remplir pour vendre solidement les biens dont il s'agit, & assurer que leur prix seroit irrévocablement employé à rembourser les assignats.

J'ai démontré, d'après le témoignage de l'illustre abbé Raynal, que la prévention qui nous affecte, comme à titre de succession, contre le systême de Law, étoit, dans la circonstance actuelle, une terreur panique, alimentée par les esclaves du despotisme, & les roitelets de l'aristocratie.

En effet, « les opérations de Law n'avoient pour » bases que les ressorts ruinés de l'état; son cadavre » à ranimer; une confiance naissante, arrachée par » la misère des temps, & éteinte, dans son aurore, » par les abus du régent & des courtisans ». (Ce sont les termes de l'abbé Raynal.) Tandis que nous avons la garantie & la responsabilité de la nation entière, une hypothèque spéciale, tant sur les biens du domaine de la couronne, que sur ceux du clergé; enfin des représentans infatigables, & un bon roi qui gémit sur le malheur de ses peuples.

J'ai prouvé que, si les assignats étoient acceptés prr les Français, les représentans de la nation pourroient paisiblement opérer la restauration de la France,

ſans être obligés, d'ici au premier janvier 1791, de faire les remplacemens d'impôts ſupprimés & à ſupprimer.

Le 9 de ce mois, j'ai fait mettre au ſecrétariat de l'aſſemblée nationale quatre-vingt-cinq exemplaires de cette adreſſe, avec prière particulière à MM. les députés de les faire paſſer à leurs commettans pour avoir leurs vœux.

Par les mêmes motifs, j'en ai envoyé ſoixante exemplaires aux diſtricts de Paris.

J'ignore quel a été le réſultat de ces remiſes & envoi.

A défaut d'argent, & pour donner à tous les François une preuve de mon patriotiſme & de ma confiance dans le décret de l'aſſemblée nationale, du 16 de ce mois, je conſens d'échanger contre des aſſignats une maiſon & dépendances, bâties en 1767, des vignes, des terres & des portions de bois ſituées à trente-deux lieues de Paris, dans la municipalité de la ville d'Avenay, où il y a une abbaye royale de bénédictines, le tout à une lieue d'Epernay, à cinq quarts de lieue du duché de Louvois, appartenant à meſdames, tantes du roi, à quatre lieues de Reims, & à cinq de Châlons.

Je vais faire mettre cette indication dans les petites affiches.

Mon intention eſt de faire le remplacement du prix en acquiſitions de biens du clergé.

Je m'eſtimerois heureux ſi les amis de la liberté, ſi les défenſeurs du bonheur public, & ſi les patriotes vouloient donner de pareils exemples de con-

fiance dans les décrets de l'aſſemblée nationale ; ce ſeroit le moyen de diſſiper les craintes.

Je deſire, Monſieur, que vous donniez place à cette lettre dans votre prochain n°. ; j'ai, en outre, envoyé par la poſte, vingt exemplaires de l'adreſſe ci-jointe, à quelques principales villes du royaume. Je regrette que ma fortune m'ait forcé à n'en faire tirer que deux cents cinquante.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

Signé SAROT, avocat au parlement.

De l'Imprimerie de SENTIES, père, place Saint-Michel, n°. 7.